

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

*Président de l'Union*

Moroni, le ~~17 juillet 2011~~

## DECRET N° 17 - 083 / PR

Relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores

**LE PRESIDENT DE L'UNION,**

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 16 ;

### **D E C R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les Vice-Présidents de l'Union sont chargés respectivement des Ministères ci-après cités :

1.1 Vice-Président chargé du Ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,

**Monsieur DJAFFAR AHMED SAID HASSANI.**

1.2 Vice-Président chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,

**Monsieur MOUSTADROINE ABDOU.**

1.3 Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Poste et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),

**Monsieur ABDALLAH SAID SAROUMA.**

**ARTICLE 2** : Sont nommés Ministres, les personnes dont les noms suivent :

2.1. Ministre des Finances et du Budget

**Monsieur SAID ALI SAID CHAYHANE.**

2.2. Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, Chargé des Comoriens de l'Etranger,

**Monsieur SOUEF MOHAMED EL AMINE.**

2.3. Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement,

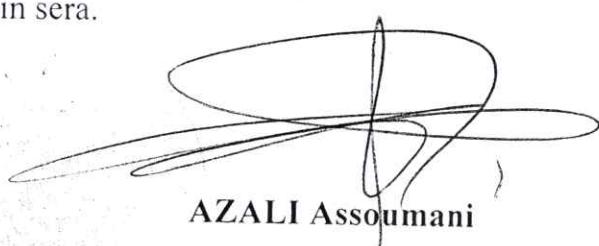
**Monsieur MOHAMED DAOUDOU.**

- 2.4. Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche,  
**Monsieur SALIME MOHAMED ABDEREMANE.**
- 2.5 Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques, des Administrations Publiques et des Droits Humains,  
**Monsieur MOUSSA MAHOMA.**
- 2.6 Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre,  
**Dr RASHID MOHAMED MBARAKA FATMA.**
- 2.7 Ministre de la Jeunesse, des sports, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, des Arts et de la Culture,  
**Monsieur SALIM MAHAMOUD**

**ARTICLE 3 :** Sont nommés Secrétaires d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- 3.1 Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme et de l'Artisanat auprès du Vice- Président, chargé du Ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,  
**Monsieur WAHADI MADI.**
- 3.2 Secrétaire d'Etat chargé des Transports auprès du Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Poste et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),  
**Monsieur SOULAIMANA KAAMBI**
- 3.3 Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme auprès du Vice-Président Chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,  
**Monsieur MMADI KAPACHIA.**
- 3.4 Secrétaire d'Etat, chargé de la Coopération avec le Monde Arabe, auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'Etranger  
**Dr HAMIDOU KARIHILA.**

**ARTICLE 4 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani